



1^{ère} Journée nationale des acteurs en soins infirmiers

30 mars 2017

FIAP - Espace Jean Monet - Paris



PENSER UNE PLATE FORME TERRITORIALE D'APPUI (PTA)

Agnès AUBRIT
Infirmière EMSP
Hôpital Sud Charente

- Elle s'inscrit dans la Loi 2016-47 du 26 janvier 2016 qui vise à moderniser notre système de santé;
- C'est une fonction d'appui qui s'adresse à tous les patients, sans critère d'âge, de pathologie ou de handicap;
- Elle fait l'objet d'une convention entre l'ARS et un ou plusieurs acteurs du système de santé.

OBJECTIFS

- Organiser et mettre en œuvre des fonctions d'appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux, pour la prise en charge de patients relevant de parcours de santé complexes;
- Améliorer la lisibilité et l'accès aux fonctions d'appui (*CLIC, réseaux de santé, MAIA...*).

- Informer et orienter les professionnels, les patients et leur entourage, vers les ressources du territoire;
- Soutenir l'organisation des parcours de santé complexes , pour favoriser le maintien à domicile;
- Soutenir les pratiques et les initiatives professionnelles en matière d'organisation et de sécurité des parcours, d'accès aux soins et de coordination.



UNE PTA SUR NOTRE TERRITOIRE ! POURQUOI ?



- La PTA est inscrite dans:
 - la Loi de modernisation de notre système de santé;
 - le plan national 2015-2018 pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie: Axe 3, Mesure 8, Action 8.2.

- Au sein de l'établissement Hôpitaux du Sud Charente:
 - EMSP intra et extra hospitalière;
 - EMG;
 - MAIA.
- Au sein du département:
 - ESA;
 - réseau gérontologique;
 - plate forme des aidants...

- Bassin rural de populations âgées;
- Accumulation de situations complexes;
- Parcours de soins non optimisés;
- Déserts médicaux.

**Volonté de travailler sur la coordination
des soins en mobilisant
les acteurs du terrain.**

OU EN EST- ON ?

- Information auprès des acteurs du 1^{er} recours par l'ARS;
- La PTA pourrait s'inscrire au niveau; départemental ou infra départemental;
- Public concerné: personnes âgées et/ou personnes handicapées;
- La MAIA serait la préfiguration de cette PTA.

CONCLUSION

- Existence des ressources sur notre territoire;
- Volonté de décroisonner le champ ville/hôpital, afin de mettre en commun les ressources et les compétences;
- Améliorer le parcours de soins et la prise en charges des patients;
- Espérer une meilleure équité dans l'accès aux soins.